

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

N° 05-2022**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24/01/2022****OBJET : Plan de financement d'un garage communal sur la parcelle D 166**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre janvier à 16 heures 00 , le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Josyane PAGES

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° 4 suite à une erreur de montant du coût des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que le village de Marchastel ne dispose pas de garage communal.

Mr le maire propose de construire un garage communal sur la parcelle D 166

Mr le maire montre l'ébauche du projet faite par le cabinet d'architecte Stéphane BESSIERE et l'estimation du coût par l'économiste Mr BRUNEL.

Le garage serait attenant d'un côté à l'ancienne école et de l'autre côté à la maison de Mr et Mme MARTIN.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour la création d'un garage communal en 2022 sur la parcelle D166.

Le projet est estimé à 96 811.5 € HT soit :

Travaux	79 650 €
Ingénierie	17 161.50 €

Le plan de financement serait le suivant

Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 048-214800914-20220124-05_2022_01-DE

Etat DETR 50 %	48 405.75€
Département 30 %	29 043.45 €
Commune fonds propres	19 362.3 €
TOTAL HT	96 811.5 €

La subvention demandée à l'état est de 48 405.75 €

La subvention demandée au département est de 29 043.45 €

Après avoir oui l'exposé du maire, le conseil municipal à l'unanimité donne

- son accord pour créer un garage communal et l'inscrire au budget en 2022.

- tout pouvoir à Monsieur le maire

- Pour rechercher une maîtrise d'œuvre

- Pour déposer un permis de construire

- Signer tout document afférent à cette affaire

- Demander toutes subventions possibles à l'état par la DETR, au conseil départemental ou tout autre organisme..

- Valide le plan de financement

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 24/01/2022

